

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 7 décembre 2018

-----15-----15-----9-----

L'an deux mille dix huit-----

et le 7 décembre

Date de
convocation

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel

29/11/2018

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Date
d'affichage
29/11/2018

Présents : MM. BEZERRA Gérard, BETUING Serge, Mme FIN Thérèse, MM.
LAFFARGUE Michel, ANTONIAZZI Jean-Pierre, Mmes CARRERE Amandine,
PLOQUIN Cécile, M. CABANNES Pierre, M. CASTAY Jean-Marc.
Excusés : Mmes MONDIN-SEAILLES Christiane, CUZACQ Geneviève, DESPAX
Nelly, DAL BEN Carine, M. LANSMANT Sébastien.
Absent : M. LABEYRIE Nicolas.

Mme CARRERE Amandine a été élue secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

Eglise de Genens

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du dépôt de l'Autorisation de Travaux pour l'église de Genens auprès des services de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine à Auch.

Le dossier comporte un rapport de présentation détaillé, un descriptif quantitatif, des documents graphiques et photographiques pour la consolidation des reins de l'arc triomphal et l'étalement de gravier au sol

L'estimation des travaux faite par l'architecte du patrimoine s'élève à 20 000 € HT et ses honoraires à 2 350 € HT, soit 22 350 € HT et 26 820 € TTC.

